

L'Actu FormaCCIOn

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

INVESTIR EN COMPÉTENCES POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

Depuis près de 40 années d'expérience dans le domaine de la formation continue, la CCI de la Mayenne déploie des **solutions de formation et du conseil RH sur mesure** afin d'accélérer la **performance des entreprises du territoire** et accompagner le développement des compétences des collaborateurs.



+ 900 stagiaires formés par an



80

formations proposées,
dont plus de 20 formations
certifiantes éligibles au CPF

Scanner ce code pour accéder
au catalogue régional



Consultez nos offres ➔

formation.paysdelaloire.cci.fr

CONTACT

formation.continue@mayenne.cci.fr / Tél. 02 43 91 49 73

L'ACTU DU MOMENT

La formation professionnelle : quelles nouveautés pour les entreprises en 2023 ?

Au cœur du sujet : le rééquilibrage des comptes de France Compétences avec des évolutions législatives annoncées sur 2023 en matière de formation professionnelle.

Focus sur les principales mesures :

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Poursuite de la collecte par les URSSAF (mise en place depuis le 01.02.2022).

Nouveauté : le solde de la taxe d'apprentissage transitera par une plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations, permettant aux entreprises de sélectionner les établissements éligibles de leur choix (en cours d'élaboration).

FINANCEMENTS

Pour les entreprises de moins de 50 salariés : maintien du financement des actions concourant au développement des compétences des salariés par l'OPCO.

Pour toutes les entreprises :

Financement de l'alternance par l'OPCO : contrat d'apprentissage, de professionnalisation et Pro A

En 2023 : poursuite du dispositif d'aide à l'embauche d'alternants avec la mise en place d'une prime unique d'un montant de 6 000 € pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Mobilisation du CPF des salariés en « co-construction » : suivi de la formation en tout ou partie sur temps de travail avec maintien de rémunération

par l'employeur et/ou abondement versé par l'employeur pour le cofinancement de la formation.

En 2023 : le gouvernement inscrit dans le Code du travail le principe d'une participation financière des bénéficiaires du CPF, pour les salariés en emploi, excepté dans le cas d'un co-investissement avec l'employeur. Cette nouvelle mesure devrait inciter plus fortement les entreprises et les salariés à co-investir autour de logiques de parcours de formation partagés et professionnalisants.

Poursuite du FNE-Formation, qui tend à s'inscrire dans la durée afin de faire face aux évolutions du marché du travail. Le FNE-Formation vise à soutenir financièrement la formation des salariés employés par des entreprises en difficulté ou faisant face à des mutations économiques ou technologiques.

RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Maintien du dispositif « Transitions collectives » permettant aux entreprises d'un secteur d'anticiper des mutations économiques en accompagnant leurs salariés, dont la rémunération est sécurisée, dans leur reconversion sur des métiers porteurs, au sein de leur bassin de vie et d'emploi.

Réforme de simplification de la VAE

(évolutions détaillées dans la rubrique «Zoom sur»)



Notre sélection de formations

MANAGEMENT

Oser manager autrement

→ 2, 24, 25/05 ET 5/06/2023

 4 JOURS
28H  2100 €

Manager un projet - Formation certifiante

→ 27, 28/09 ET 11, 12/10/2023 + CERTIFICATION 16/10/2023

 4 JOURS
28H + 2H CERTIFICATION  2100 €

S'approprier son rôle de manager Formation certifiante

→ 5, 6/10, 8, 9/11, 7, 8/12/2023
ET 10, 15/01, 2/02, 5, 6/03/2024

 11 JOURS
77H  3 300 €

COMMUNICATION ET EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

Gérer son temps et ses priorités

→ 30 ET 31/03/2023

 2 JOURS
14H  800 €

Parler en public

→ 9 ET 16/05/2023

 2 JOURS
14H  800 €

COMMERCIAL-VENTE

Techniques commerciales et négociation Formation certifiante

→ 2, 3, 4/10 ET 6, 7/11/2023 + CERTIFICATION 13/11/2023

 5 JOURS
36H + 2H CERTIFICATION  2 500 €

COMPTABILITE GESTION FINANCES

Gérer la paie - Formation certifiante

→ 18, 19, 20/09 ET 18, 19, 20/10/2023
+ CERTIFICATION 13/11/2023

 6 JOURS
42H + 3H CERTIFICATION  2 780 €

BUREAUTIQUE

Microsoft Power BI Desktop

→ 20, 21 ET 22/06/2023

 3 JOURS
21H  1 200 €

S'initier, se perfectionner avec les outils OFFICE 365

→ FORMATION INDIVIDUELLE EN ENTRÉE ET SORTIE
PERMANENTE SUR-MESURE

 À PARTIR
DE 7 HEURES
+ 1 HEURE DE
CERTIFICATION  À PARTIR
DE 335€

INTERNATIONAL

Optimiser le traitement de la chaîne documentaire export

→ 28 ET 29/09/2023

 2 JOURS
14H  800 €

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Santé Sécurité et Conditions de Travail pour les membres du CSE renouvellement

→ 19, 20 ET 21/06/2023

 3 JOURS
21H  600 €

Formation juridique et économique des membres du CSE (entreprise de + de 50 salariés)

→ 2, 3 ET 9/10/2023

 3 JOURS
21H  810 €

LANGUES ÉTRANGÈRES

Commerciaux, performez dans vos échanges en anglais

→ FORMATION INDIVIDUELLE SUR-MESURE

 20 HEURES
1H DE CERTIFICATION  À PARTIR
DE 1 680 €

Développer votre prise de parole en anglais

→ FORMATION INDIVIDUELLE SUR-MESURE

 7 HEURES
1H DE CERTIFICATION  À PARTIR
DE 700 €

RESSOURCES HUMAINES

Actualisation des connaissances en droit social

→ 20/06/2023

 7 HEURES  400 €

Scanner ce code pour accéder
au catalogue régional



Zoom sur...

Le Gouvernement ouvre largement l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

LEVIER MAJEUR DE PROMOTION ET D'AIDE À LA RÉSORPTION DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE DANS LES SECTEURS CONNAISSANT DE GRANDES TENSIONS DE RECRUTEMENT, LE GOUVERNEMENT REFONDE LA VAE EN SIMPLIFIANT SON ACCÈS.

Création d'un service public de la VAE pour orienter et accompagner toute personne demandant la validation des acquis de son expérience et justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

Ouverture à la validation d'un seul bloc de compétences

La loi veut faciliter l'accès à une VAE partielle pour que le parcours soit vécu comme une réussite en cas de reconnaissance partielle.

Suppression de l'étape de recevabilité

La loi supprime les dispositions relatives à la procédure de re-

cevabilité des dossiers qui prévoit que le certificateur doit se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande.

Financement possible par « Transition Pro »

Cette Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale, sous certaines conditions (en attente de décret), pourra financer les dépenses liées à la VAE.

Durée du congé VAE

Doublement de la durée du congé de VAE porté à 48h, et possibilité d'allonger cette durée par accord d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des salariés.

Expérimentation associant contrat de professionnalisation et VAE

Afin de favoriser l'accès à la certification et l'insertion professionnelle dans les secteurs rencontrant des difficultés de recrutement, la loi sur le marché du travail met en place une expérimentation qui permet aux employeurs qui ont conclu des contrats de professionnalisation de comporter des actions en vue de la VAE. Les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation, seront déterminées par décret notamment les qualifications ou blocs de certifications professionnelles pouvant être obtenus par la VAE. Cette expérience sera d'une durée de 3 ans à compter d'une date fixée par décret et au plus tard le 1^{er} mars 2023.

Pour aller plus loin : Consultez le texte du Conseil Constitutionnel > Décision n° 2022-844 DC du 15 décembre 2022

DES BESOINS ? UNE DEMANDE SPÉCIFIQUE ?

Nos conseillers sont à votre écoute pour bâtir vos projets de formation sur des programmes standards ou sur-mesure dédiés à votre entreprise.

formation.continuee@mayenne.cci.fr

02 43 91 49 73



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



CAMPUS CCI MAYENNE - Parc Universitaire
Rue Léonard de Vinci - 53062 LAVAL



CONTACT

NOTRE ÉQUIPE SE MOBILISE ET VIENT À VOTRE RENCONTRE POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS

Nos conseillères



VANESSA DUBOIS

07 64 58 07 17 / 02 43 91 47 55
vanessa.dubois@mayenne.cci.fr



MARIE-CHARLOTTE RICHARD

06 43 98 21 45 / 02 43 91 47 49
marie-charlotte.richard@mayenne.cci.fr

Nos assistantes commerciales



SOPHIE DOUILLET

02 43 91 49 73
sophie.douillet@mayenne.cci.fr



CATHERINE MANGIN

02 43 91 47 45
catherine.mangin@mayenne.cci.fr

